

SÉANCE DU 19 MARS 2014

L'An deux mil quatorze, le dix-neuf mars, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur Gérard MARTINEAU, Maire.

Date de convocation : 12 mars 2014
Date d'affichage : 12 mars 2014
Nombre de conseillers en exercice 13
présents 12
votants 13

Étaient présents : Mesdames BEZAULT, DECAUX, TERRENERE et SAUSSEREAU.
Messieurs BOURSE, CHESNEAU, DESJONQUERES, HÉROUX, LENS, TARTARET et ROBERT formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Monsieur DUTHOO.

Procuration : Monsieur Eric DUTHOO donne procuration à Monsieur Gérard MARTINEAU.

Secrétaire de séance : Madame Marie-Annick SAUSSEREAU est élue secrétaire de séance.

Monsieur MARTINEAU demande que soit inscrit à l'ordre du jour de la présente réunion, le sujet de la tarification de l'eau potable. Le conseil municipal accepte à l'unanimité que cette question soit rajoutée au présent ordre du jour.

I - APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

BUDGET COMMUNAL

Après avoir exposé le compte administratif de l'exercice 2013 du budget "Commune", M. MARTINEAU quitte la salle et laisse la présidence à Monsieur Jean-Paul ROBERT qui demande de procéder au vote :

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le compte administratif de la commune laissant apparaître :

- un résultat d'exercice d'investissement excédentaire de 52 874.81 €
 - un résultat d'exercice de fonctionnement excédentaire de 134 872.74 €
- soit un excédent de fonctionnement final de 176 416.09 € et une affectation de résultat pour 124 059.45 € compte tenu des résultats antérieurs et des restes-à-réaliser.

Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2013 dressé par Mademoiselle LIMET et M. VRIGNON.

BUDGET ASSAINISSEMENT

Après avoir exposé le compte administratif de l'exercice 2013 du budget "Assainissement", et l'absence de M. MARTINEAU de la salle, Monsieur Jean-Paul ROBERT, président, demande également de procéder au vote du budget assainissement :

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif du Budget Assainissement laissant apparaître :

- un résultat d'exercice d'investissement excédentaire de 200 881.96€
 - un résultat d'exercice de fonctionnement excédentaire de 46 968.14 €
- soit un excédent de fonctionnement final de 147 128.34 € et un excédent final d'investissement de 107 436.01 € compte tenu des résultats antérieurs.

Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2013 dressé par Mademoiselle LIMET et M. VRIGNON

BUDGET EAU POTABLE

Après avoir exposé le compte administratif de l'exercice 2013 du budget " Eau Potable ", et l'absence de M. MARTINEAU de la salle, Monsieur Jean-Paul ROBERT, président, demande également de procéder au vote du budget "Eau Potable" :

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif du Budget Assainissement laissant apparaître :

- un résultat d'exercice d'investissement excédentaire de 52 199.11€
- un résultat d'exercice de fonctionnement excédentaire de 33 246.28 €

soit un excédent de fonctionnement final de 160 032.40 € et une affectation de résultat pour 26 064.90 € compte tenu des résultats antérieurs.

□ Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2013 dressé par Mademoiselle LIMET et VRIGNON.

II - VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS 2014

BUDGET COMMUNAL

La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de **951 336 €**.
La section d'investissement s'équilibre pour un montant de **396 270.45 €**, avec notamment :

- ↳ L'aménagement de plusieurs voiries, et du cimetière,
- ↳ différents travaux à l'école,
- ↳ travaux d'éclairage public, rue Jacques Chouinard ,
- ↳ Le changement des chaudières de la salle des fêtes

Après délibération, Le Conseil municipal émet à l'unanimité, un avis favorable, et vote le budget primitif comme présenté.

BUDGET ASSAINISSEMENT

- La section d'exploitation s'équilibre pour un montant de **238 128.34 €**
- La section d'investissement s'équilibre pour un montant de **1 433 536.00 €** avec notamment :

- ↳ La poursuite des travaux d'implantation d'une nouvelle station d'épuration du bourg, à la cressonnière, et l'agrandissement de la station de l'encloître.

Après délibération, Le Conseil municipal émet à l'unanimité, un avis favorable, et vote le budget primitif du service Assainissement, comme présenté.

BUDGET EAU POTABLE

- La section d'exploitation s'équilibre pour un montant de **266 533 €**.
- La section d'investissement s'équilibre pour un montant de **279 590.90 €** avec notamment :

- ↳ la poursuite du périmètre de protection, les travaux de la source Bodin, et du château d'eau, l'extension de réseaux et la suppression de branchements en plomb.

Après délibération, Le Conseil municipal émet à l'unanimité, un avis favorable, et vote le budget primitif du service Assainissement, comme présenté.

III - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2013

Monsieur MARTINEAU évoque la possibilité d'augmenter les 3 taxes des impôts directes. Il communique les montants pratiqués dans les autres communes de la Communauté de Communes. Monsieur MARTINEAU propose une augmentation de 3 %.

Après en avoir délibéré, Il est procédé au vote à main levée. Le Conseil municipal décide d'augmenter de 3 % - par 12 voix "pour" et 1 abstention - les trois taux de fiscalité directe.

Les nouveaux taux seront désormais les suivants :

- Taxe d'habitation	14.06 %
- Taxe Foncière sur le Bâti	17.17 %
- Taxe Foncière sur le Non Bâti	44.04 %

IV – VOTE DU TARIF DE L'EAU POTABLE

Monsieur Martineau rappelle que suite au changement de prestataires sur l'affermage de l'eau potable, les nouveaux tarifs de l'eau potable ont été votés le 26 janvier dernier. Or, lors de ce vote, l'option de l'analyseur de chlore, n'a pas été prise en compte. Par conséquent, il est nécessaire de revoir ces tarifs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer la taxe sur l'eau, à compter du 1^{er} janvier 2014, comme suit :

Part communale :

- * Part fixe (abonnement) 72.89 euros,
- * Part variable (consommation) 1.2438 €/m³

Part Lyonnaise des Eaux :

* Part fixe (abonnement) 25.58 euros,

* Part variable (consommation) 0.5803 €/m³

Compte tenu du nouvel équilibre de répartition, entre la part communale et la part de la Lyonnaise des Eaux, le tarif de l'eau potable pour l'utilisateur restera inchangé. Les tarifs concernant la surtaxe d'assainissement restent inchangés.

Il sera précisé que CETTE DÉLIBÉRATION ANNULE ET REMPLACE, CELLE EN DATE DU 26 FÉVRIER 2014, SUR LE MÊME SUJET.

VI - QUESTIONS DIVERSES

SIEIL : DEMANDE DE SUBVENTION POUR TRAVAUX D'ELECTRIFICATION DE LA RUE SAINT ARMEL .

M. MARTINEAU indique qu'un lampadaire situé à l'angle de la rue St Armel et de la route de Rouziers, doit être changé, car il est vétuste et donc grand consommateur d'énergie. Celui-ci pourrait donc être remplacé par un modèle plus performant et plus économique. Il pourrait de plus être subventionné par le Syndicat Intercommunal d'Énergie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte le changement de ce lampadaire, et charge M. le Maire de demander une subvention auprès du SIEIL, pour cette opération.

Clôture de la séance à 20 h 58.

Affiché le 28 Mars 2014